



RETURN OFFERS TO :

RETOURNER LES OFFRES À :

Bid Receiving - Réception des soumissions:

Correctional Service Canada – Service
correctionnel Canada

Par courriel:

[bidsubmissions.GEN-NHQContracting@CSC-
SCC.GC.CA](mailto:bidsubmissions.GEN-NHQContracting@CSC-SCC.GC.CA)

Attention: Danielle Cameron

**AMENDMENT TO THE REQUEST FOR
STANDING OFFER
MODIFICATION DE LA DEMANDE D’OFFRE
À COMMANDES**

Regional Master Standing Offer (RMSO)
Offre à commandes maître régionale (OCMR)

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised;
unless otherwise indicated, all other terms and
conditions of the Solicitation remain the same.

**Proposition à: Service Correctionnel du
Canada**

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l’invitation
demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT – CE DOCUMENT COMPORTE
DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.

Issuing Office – Bureau de distribution

Correctional Service Canada (CSC)
340 Laurier West Ave/Avenue Laurier O.
Ottawa, ON

Title — Sujet: Formation professionnelle – formation en matière de secourisme	
Solicitation No. — N°. de l’invitation 21C40-20-33390667	
Solicitation Amendment No. – No. de la modification à l’invitation 003	Date: Le 17 juillet 2020
GETS Reference No. — N°. de Référence de SEAG 21C40-20-3339067	
Solicitation Closes — L’invitation prend fin at /à : 14h00 On / Le : mardi le 4 août 2020	Time Zone Fuseau horaire HAE
Delivery Required — Livraison exigée : See herein – Voir aux présentes	
F.O.B. — F.A.B. Plant – Usine: Destination: X Other-Autre:	
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à:	
Telephone No. – N° de téléphone:	Fax No. – N° de télécopieur:
Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction: Multiple as per call-up Multiples, selon la commande subséquente.	
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes	



La modification 003 à la demande d'offres à commandes (DOC) est émise pour:

1. Proroger la date de clôture de la DOC;
2. Répondre aux questions 2 à 8 reçues au cours de la période d'invitation;
3. Modifier la période de l'offre à commandes – Prolongation de l'offre à commande;
4. Modifier l'annexe A – Énoncé des travaux;
5. Modifier l'annexe B – Base de paiement proposée; et
6. Modifier les critères techniques obligatoires.

1. La date de clôture de la période d'invitation à soumissionner identifiée sur la page un (1) de la DOC a été prorogée:

Supprimer: la date de clôture le mardi, 21 juillet 2020 à 14h00 HAE; et,

Insérer: La nouvelle date de clôture de la période d'invitation: **le mardi, 4 août 2020 à 14h00 HAE.**

2. Répondre aux questions 2 à 8:

Question 2

Compte tenu des restrictions actuelles concernant les rassemblements, des exigences relatives à l'éloignement physique, etc., quelles sont les mesures prises par Service correctionnel du Canada pour animer les séances de formation tout en respectant les lignes directrices? Les installations seront-elles assez grandes pour tenir une séance avec suffisamment d'espace pour assurer l'éloignement physique?

Réponse 2

En vue de respecter les lignes directrices sur l'éloignement physique découlant de la COVID19, les cours pourront accueillir de trois (3) à six (6) participants. Le SCC envisage de mettre en œuvre des mesures convenables afin de pouvoir offrir les cours en toute sécurité et de déterminer le nombre de participants qui permettra de respecter les restrictions concernant les rassemblements et l'éloignement physique.

Question 3

Dans l'énoncé des travaux, au point 2 de la section 4 intitulée « Livrables », il est stipulé que l'entrepreneur doit fournir l'ensemble du matériel pédagogique nécessaire (y compris pour les exercices écrits et pratiques) et le matériel de formation connexe (notamment les manuels, les documents de cours, les autres documents). Notre matériel comprend des mannequins, des unités de DEA d'entraînement et des trousseaux de formation pour les étudiants en plus des documents écrits. En raison de la nature des installations où se déroulera la formation, y a-t-il des exigences ou des restrictions concernant l'équipement apporté dans les installations?

Réponse 3

L'ensemble du matériel pédagogique entrant dans les établissements doit être approuvé par le responsable technique de l'établissement. Tout le matériel sera inspecté avant son entrée dans les établissements, conformément aux protocoles de sécurité.

Question 4

À l'annexe B, section **2.0 Tarifs**, les tableaux des tarifs pour chaque volet indiquent le nombre de cours par année, mais pas le nombre de participants possibles. Si on demande au soumissionnaire d'entrer le tarif par participant, il n'y a pas de formule lui permettant de calculer le coût total pour l'ensemble des participants. Prenons par exemple le **VOLET 1, a) Établissement de Joyceville**, est-il vrai qu'il y aurait 18 séances (cours) par année (9 dans des établissements communautaires/à sécurité minimale et 9 dans des établissements à sécurité moyenne/à sécurité maximale)?



Réponse 4

Veillez consulter la version modifiée de l'ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT PROPOSÉE, MODIFICATION N^o 1 qui doit être remplie par les soumissionnaires et jointe à la présente réponse. Dans l'exemple fourni, pour le VOLET 1, a) Établissement de Joyceville, le nombre estimatif s'élève à 12 séances (cours) en tout par année.

Question 5

Les classes en ligne pour la formation en secourisme et en réanimation sont-elles acceptables?

Réponse 5

Non. Pour l'instant, les classes en ligne ne sont pas possibles pour répondre à ce besoin.

Question 6

Nous voudrions des précisions concernant l'annexe D – Critères d'évaluation, sous le critère obligatoire (O1). Pouvez-vous préciser le type de licence que vous souhaitez pour le critère O1 ainsi que l'organisme pouvant le délivrer? Acceptez-vous une reconnaissance de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) pour ce type de document?

Réponse 6

Le gouvernement provincial de l'Ontario délivre la licence de fournisseur de formation en secourisme et en réanimation. Pour ce qui est de la CSPAAT, veuillez-vous référer au critère obligatoire (O3).

Question 7

En ce qui a trait au critère obligatoire 4 (O4), le gouvernement du Canada acceptera-t-il l'expérience de la prestation de formation en secourisme et en réanimation à des agents correctionnels du Service correctionnel du Canada (SCC) ou à des membres du personnel du ministère de la Défense nationale (MDN)?

Réponse 7

Oui, cette expérience sera acceptée. Veuillez-vous référer au critère technique obligatoire révisé ci-joint.

Question 8

Quelle est la taille minimale du groupe de chaque séance?

Réponse 8

Pour l'instant, le nombre minimal est de trois participants, jusqu'à une limite de six participants.

3. Modifier la période de l'offre à commandes – Prolongation de l'offre à commande :

Supprimer: **Article 4.2. Prolongation de l'offre à commande** dans son intégralité; et

Insérer: Le nouvel **Article 4.2. Prolongation de l'offre à commandes** qui suit:

4.2 Prolongation de l'offre à commandes



Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour **une (1) période supplémentaire d'une (1) année**, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes **30 jours** avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

4. Modifier l'annexe A – Énoncé des travaux :

Supprimer: **l'annexe A – Énoncé des travaux** dans son intégralité; et

Insérer: La nouvelle **annexe A – Énoncé des travaux, modification N^o 1** qui suit.

5. Modifier l'annexe B – Base de paiement proposée :

Supprimer: **l'annexe B – Base de paiement proposée** dans son intégralité; et

Insérer: La nouvelle **annexe B – Base de paiement proposée, modification N^o 1** qui suit.

6. Modifier les Critères techniques obligatoires :

Supprimer: les **Critères techniques obligatoires** dans son intégralité; et

Insérer: Les **Critères techniques obligatoires, modification N^o1** qui suit.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.



ANNEXE A - ÉNONCÉ DES TRAVAUX, MODIFICATION N^o 1

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a pour mandat d'aider à la réinsertion sociale sans risque des délinquants en leur offrant des possibilités de formation professionnelle. Le travail comportera les éléments ci-dessous.

1. Contexte

Le SCC est déterminé à offrir aux délinquants incarcérés dans ses établissements des possibilités de formation professionnelle qui correspondent aux normes en vigueur dans la collectivité et aux conditions du marché du travail afin de les préparer à se trouver un emploi après leur libération dans la collectivité. La formation doit répondre aux normes communautaires et être certifiée par un tiers afin d'accroître les possibilités d'emploi.

2. Objectifs

L'entrepreneur doit fournir une série de cours agréés par l'organisme de réglementation de la province menant à l'obtention d'un certificat de formation sur le secourisme général, la réanimation cardiorespiratoire et l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (RCR/DEA). Ce certificat sera valide dans diverses industries. Les objectifs d'apprentissage des cours peuvent être appliqués dans divers secteurs d'emploi de la région. Les délinquants qui termineront cette formation avec succès doivent obtenir un certificat valide d'un tiers qui leur permettra d'occuper un emploi exigeant une formation en matière de secourisme général, de RCR et de DEA.

3. Tâches

L'entrepreneur doit s'occuper, notamment, des tâches et éléments ci-dessous.

- 3.1 Une formation en matière de secourisme général, de RCR et de DEA approuvée en vertu des normes et des directives des lois et des règlements provinciaux applicables, aux délinquants. Chaque cours durera au moins six (6) heures par jour et s'échelonnera sur deux (2) jours.
- 3.2 L'ensemble des outils, du matériel et de l'équipement nécessaires au cours de certification en matière de secourisme général, de RCR et de DEA.
- 3.3 Assurer la sécurité dans le milieu d'enseignement.
- 3.4 Faire passer des examens et des évaluations des compétences qui sont directement liés aux aptitudes et aux compétences définies reconnues relatives à la formation en matière de secourisme général, de RCR et de DEA.
- 3.5 Consigner les noms des délinquants qui ont réussi la formation et veiller à la remise de tous les certificats au gestionnaire de programme désigné de l'unité opérationnelle où la formation est donnée, dans les 21 jours suivant la prestation de la formation. Une copie des certificats doit être fournie au chargé de projet à titre d'attestation de la participation, en plus d'une liste des participants et des résultats.
- 3.6 Signaler immédiatement toute inquiétude au chargé de projet ainsi qu'au gestionnaire de programmes désignés de l'établissement où le cours est donné. Si un incident ou une urgence survient, l'entrepreneur doit présenter un rapport d'observation avant de quitter les lieux. L'entrepreneur doit signaler toute infraction à la sécurité au gestionnaire de programmes et au chargé de projet le plus rapidement possible.



3.7 L'ensemble du matériel pédagogique, y compris pour les examens écrits et pratiques (le matériel pédagogique doit être approuvé par le responsable technique).

3.8 Les renseignements supplémentaires, entre autres la date et l'emplacement des cours, le nombre de participants et le nombre de réussites avec chaque facture.

Volume estimé

Le nombre prévu de cours de formation chaque année et pour chaque emplacement est indiqué ci-dessous à la section **6, Emplacement des travaux**. Le nombre prévu de cours de formation ne constitue pas une garantie contractuelle; il n'y a aucun minimum garanti de séances de formation pour chaque endroit.

En raison de la pandémie de COVID-19, le nombre minimal de participants pourrait se situer entre trois (3) et six (6), en fonction de la taille de la salle de classe afin de maintenir la distance physique. La base de paiement pour la participation dépendra de cette exigence.

Le nombre minimal de participants par cours pourrait redevenir sept (7), jusqu'à concurrence de douze (12), lorsque la stratégie d'atténuation de la pandémie de COVID-19 sera modifiée.

4. Livrables

L'entrepreneur doit fournir les produits suivants au chargé de projet :

1. un ou des instructeurs agréés pour offrir la formation en matière de secourisme général, de RCR et de DEA pour chaque emplacement;
2. l'ensemble du matériel pédagogique nécessaire (y compris pour les exercices écrits et pratiques) et le matériel de formation connexe (notamment les manuels, les documents de cours, les autres documents);
3. une copie papier du ou des certificats de secourisme, montrant la participation au cours et la réussite pour chaque délinquant;
4. les dates et le lieu de la formation, ainsi que le nombre de participants, dans les 21 jours suivant la fin de chaque cours de formation;
5. une liste des participants et des résultats; et
6. un ou des rapports d'observation en cas d'incident ou d'urgence, le cas échéant.

Tous les produits livrables doivent être présentés sur copie papier.

5. Ce que le SCC doit fournir

- Une salle de formation offrant suffisamment d'espace pour accueillir le nombre de délinquants ainsi que de l'espace pour respecter les lignes directrices sur l'éloignement physique entre les participants;
- Du matériel informatique, au besoin;
- Des tableaux-papier, marqueurs, stylos et feuilles de papier;
- Produits de nettoyage et désinfectants pour les mains, si nécessaire.

6. Emplacement des travaux

A. VOLET 1 (région de Kingston)

Établissement du SCC	Classification de sécurité	Nombre prévu de séances de formation (cours) par année
Joyceville	Sécurité minimale et moyenne	12



Autoroute 15, n° 3766 C.P. 4510 Kingston (Ontario) K7L 4X9		
Collins Bay 1455, chemin Bath C.P. 7500 Kingston (Ontario) K7L 5E6	Sécurité minimale et moyenne	12
Bath 5775, chemin Bath C.P. 1500 Bath (Ontario) K0H 1G0	Sécurité moyenne	6

B. VOLET 2 (région de Kitchener)

Établissement du SCC	Classification de sécurité	Nombre prévu de séances de formation (cours) par année
Établissement pour femmes Grand Valley 1575, boul. Homer Watson Kitchener (Ontario) N2P 2C5	Sécurité moyenne	10

C. VOLET 3 (région de Campbellford)

Établissement du SCC	Classification de sécurité	Nombre prévu de séances de formation (cours) par année
Warkworth Route de comté n° 29 C.P. 760 Campbellford (Ontario) K0L 1L0	Sécurité moyenne	8

7. Déplacements

Il n'y a aucuns frais de déplacement ni de subsistance associés au présent contrat.

8. Langue de travail

L'entrepreneur doit être en mesure de donner la formation en anglais (bien lire et bien s'exprimer à l'oral et à l'écrit).

9. Heures de travail

L'entrepreneur doit offrir les cours en matière de secourisme général, de RCR et de DEA pendant les heures normales de l'établissement. Le chargé de projet doit indiquer quelles sont ces heures à l'endroit où le cours sera donné. Normalement, ces heures sont de 8 h à 16 h 30. D'autres heures peuvent être déterminées, incluant les soirées et fin de semaine, d'un commun accord entre l'entrepreneur et le chargé de projet. Le programme durera au moins six (6) heures par jour et s'échelonnnera sur deux (2) jours.

10. Contraintes

- a) Les cours sont offerts à des délinquants sous responsabilité fédérale détenus dans des établissements fédéraux (y compris des détenus à sécurité minimale et moyenne). Les politiques concernant la détermination de la classification de sécurité et les établissements fédéraux se retrouvent à l'adresse www.csc-scc.gc.ca.



- b) Les participants peuvent avoir une attitude difficile ou être réfractaires;
- c) Il peut y avoir des délais au moment d'entrer dans l'établissement. Tous les articles qui y entrent doivent être inspectés, radiographiés et peuvent être soumis à des tests pour trouver des objets interdits;
- d) Les gens pénétrant dans l'unité peuvent aussi être soumis à une fouille (p. ex. à l'aide de chiens détecteurs, de portique de détection de métaux, de détecteur ionique, etc.).
- e) Les cours peuvent être reportés en raison d'exigences opérationnelles de l'établissement, par exemple : conflit d'horaire, fermeture de l'établissement, situation d'urgence pouvant modifier l'horaire de la formation en totalité ou en partie; et
- f) Les participants n'ont pas accès à Internet.

11. Annulation

Si un cours prévu doit être annulé ou remis par le SCC, le chargé de projet, son délégué ou l'établissement doit donner à l'entrepreneur un préavis d'au moins 24 heures. Un message doit être considéré comme un préavis. Les cours doivent reprendre dès que possible. L'entrepreneur doit téléphoner à l'établissement avant de partir pour la formation, pour s'assurer qu'aucune période de confinement n'a été ordonnée au cours des 24 heures précédentes.



ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT PROPOSÉE, MODIFICATION #1

1.0 Services professionnels fournis à prix ferme :

Pour la prestation des services professionnels demandés par le Canada, le Canada paiera à l'entrepreneur le prix ferme établi dans le contrat selon le taux forfaitaire ferme tout compris par participant établis dans cette annexe, taxes applicables en sus.

Le nombre estimé de cours pour chaque programme et pour chaque endroit est indiqué ci dessous. L'estimation des besoins en matière de formation ne constitue pas une garantie contractuelle; il n'y a aucun nombre de cours minimum garanti pour chaque endroit. Le nombre estimé de participants par séances (cours) représenté ci-dessous sera utilisé qu'à des fins d'évaluations SEULEMENT.

REMARQUE : Si le soumissionnaire fait une proposition pour plusieurs VOLETS, l'entrepreneur doit fournir suffisamment de ressources pour le volume estimé conformément à l'Annexe A - Énoncé des travaux.

Les soumissionnaires peuvent présenter une proposition pour un ou plusieurs volets, mais il doivent fournir les services aux établissements énumérés dans le volet en question.

2.0 Tarifs :

A – Durée du contrat – de l'attribution de l'offre à commande au 31 juillet 2021

VOLET 1 : Région de Kingston (Établissement de Joyceville, de Collins Bay et de Bath)

Description: Formation professionnelle – formation en matière de secourisme – telle que décrite dans l'Annexe A – Énoncé des travaux	Nombre estimatifs de séances (cours) par année	Nombre estimatifs de participants pas groupe par séances (cours)	Tarif forfaitaire ferme tout compris par groupe de participant pour les établissements à sécurité minimale, moyenne et maximale	TOTAL A x B x C
	A	B	C	D
a) Établissement de Joyceville	12	3 à 6	\$ _____	\$ _____
	12	7 à 12	\$ _____	\$ _____
	TOTAL a)			\$ _____
b) Établissement de Collins Bay	12	3 à 6	\$ _____	\$ _____
	12	7 à 12	\$ _____	\$ _____
	TOTAL b)			\$ _____
c) Établissement de Bath	6	3 à 6	\$ _____	\$ _____
	6	7 à 12	\$ _____	\$ _____
	TOTAL c)			\$ _____
TOTAL a) + b) + c)				\$ _____



VOLET 2 : Région de Kitchener (Établissement pour femmes Grand Valley)

Description: Formation professionnelle – formation en matière de secourisme – telle que décrite dans l'Annexe A – Énoncé des travaux	Nombre estimatifs de séances (cours) par année	Nombre estimatifs de participants pas groupe par séances (cours)	Tarif forfaitaire ferme tout compris par groupe de participant pour les établissements à sécurité minimale, moyenne et maximale	TOTAL A x B x C
	A	B	C	D
a) Établissement pour femmes Grand Valley	10	3 à 6	\$ _____	\$ _____
	10	7 à 12	\$ _____	\$ _____
	TOTAL a)			\$ _____

VOLET 3 : Région de Cambellford (Établissement de Warkworth)

Description: Formation professionnelle – formation en matière de secourisme – telle que décrite dans l'Annexe A – Énoncé des travaux	Nombre estimatifs de séances (cours) par année	Nombre estimatifs de participants pas groupe par séances (cours)	Tarif forfaitaire ferme tout compris par groupe de participant pour les établissements à sécurité minimale, moyenne et maximale	TOTAL A x B x C
	A	B	C	D
a) Établissement de Warkworth	8	3 à 6	\$ _____	\$ _____
	8	7 à 12	\$ _____	\$ _____
	TOTAL a)			\$ _____

3.0 Options de prolongation de la période de l'offre à commandes :

Sous réserve d'exercer l'option de prolonger la période de l'offre à commandes, conformément à l'article « À insérer à l'attribution de l'offre à commandes » de l'offre à commandes initiale, Options de prolongation de l'offre à commandes, l'entrepreneur sera payé le taux forfaitaire ferme tout compris par participant, d'après le tableau suivant, taxes applicables en sus, pour effectuer tous les travaux et services exigés relativement à toute commande subséquente émise suite à la prolongation de l'offre à commandes.

B – Période d'option 1 : du 1^{er} août 2021 au 30 juillet 2022

VOLET 1 : Région de Kingston (Établissement de Joyceville, Établissement de Collins Bay et Établissement de Bath)

Description: Formation professionnelle – formation en matière de secourisme – telle que décrite dans l'Annexe A – Énoncé des travaux	Nombre estimatifs de séances (cours) par année	Nombre estimatifs de participants pas groupe par séances (cours)	Tarif forfaitaire ferme tout compris par groupe de participant pour les établissements à sécurité minimale, moyenne et maximale	TOTAL A x B x C
	A	B	C	D
	12	3 à 6	\$ _____	\$ _____



a) Établissement de Joyceville	12	7 à 12	\$ _____	\$ _____
	TOTAL a)			\$ _____
b) Établissement de Collins Bay	12	3 à 6	\$ _____	\$ _____
	12	7 à 12	\$ _____	\$ _____
	TOTAL b)			\$ _____
c) Établissement de Bath	6	3 à 6	\$ _____	\$ _____
	6	7 à 12	\$ _____	\$ _____
	TOTAL c)			\$ _____
TOTAL a) + b) + c)				\$ _____

VOLET 2 : Région de Kitchener (Établissement de femmes Grand Valley)

Description: Formation professionnelle – formation en matière de secourisme – telle que décrite dans l’Annexe A – Énoncé des travaux	Nombre estimatifs de séances (cours) par année	Nombre estimatifs de participants pas groupe par séances (cours)	Tarif forfaitaire ferme tout compris par groupe de participant pour les établissements à sécurité minimale, moyenne et maximale	TOTAL A x B x C
	A	B	C	D
a) Établissement pour femmes Grand Valley	10	3 à 6	\$ _____	\$ _____
	10	7 à 12	\$ _____	\$ _____
	TOTAL a)			\$ _____

VOLET 3 : Région de Cambellford (Établissement de Warkworth)

Description: Formation professionnelle – formation en matière de secourisme – telle que décrite dans l’Annexe A – Énoncé des travaux	Nombre estimatifs de séances (cours) par année	Nombre estimatifs de participants pas groupe par séances (cours)	Tarif forfaitaire ferme tout compris par groupe de participant pour les établissements à sécurité minimale, moyenne et maximale	TOTAL A x B x C
	A	B	C	D
a) Établissement de Warkworth	8	3 à 6	\$ _____	\$ _____
	8	7 à 12	\$ _____	\$ _____
	TOTAL a)			\$ _____

Prix évalué par VOLET = (A. Durée du contrat total de la colonne D) + (B. période d’option 1 total de la colonne D)	
--	--



4.0 Taxes applicables

- (a) Dans l'offre à commandes, tous les prix et toutes les sommes ne comprennent pas les taxes applicables, selon le cas, à moins d'indication contraire. Les taxes applicables s'ajoutent au prix mentionné et seront payées par le Canada.
- (b) Le montant estimé des taxes applicables de « À insérer à l'attribution de l'offre à commandes » \$ est compris dans le coût total estimé qui figure à la page 1 de la présente offre à commandes. Les taxes applicables seront comprises dans toutes les factures et dans toutes les demandes d'acomptes à titre d'article distinct. Tous les articles détaxés ou exemptés, ou auxquels les taxes ne s'appliquent pas, devront apparaître ainsi sur toutes les factures. L'offrant accepte de verser à l'Agence du revenu du Canada (ARC) le montant des taxes applicables acquittées ou exigibles.

5.0 Paiement électronique de factures - offre

Le Canada demande que les offrants remplissent l'option 1 ou 2 ci-dessous :

- 1. () Les instruments de paiement électronique seront acceptés pour le paiement des factures.

Les instruments de paiement électronique suivants sont acceptés :

- () Carte d'achat MasterCard ;
- () Dépôt direct (national et international).

- 2. () Les instruments de paiement électronique ne seront pas acceptés pour le paiement des factures.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements effectués à l'aide d'instruments de paiement électronique.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.



CRITÈRES TECHNIQUE OBLIGATOIRES, MODIFICATION #1

N°	Critères techniques obligatoires	Description de la réponse du soumissionnaire (inclure l'endroit dans la soumission)
Organisation :		
O1	<p>Le soumissionnaire doit être autorisé à offrir des services à titre d'instructeur de secourisme dans la province de l'Ontario.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une copie de la licence* valide démontrant qu'il est autorisé à offrir des services à titre d'instructeur de secourisme en Ontario.</p> <p>*La licence doit être émise par la province de l'Ontario.</p>	
O2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer dans la proposition que l'organisation possède au moins deux (2) années d'expérience dans l'enseignement du secourisme général, de la réanimation cardiorespiratoire (RCR) et de l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA).</p> <p>A. Le soumissionnaire doit fournir, au minimum, les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">1. le nom du client ou du ministère et les coordonnées de ces derniers;2. les dates de début et de fin de la formation;3. les détails concernant la formation donnée par l'instructeur ou les instructeurs proposés. <p>L'expérience doit avoir été acquise au cours des cinq (5) dernières années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner.</p>	
O3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition que l'organisation est inscrite auprès de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) de l'Ontario et en règle avec celle-ci en tant qu'instructeur autorisé à offrir une formation en matière de secourisme d'urgence ou de secourisme général, de RCR et de DEA.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir dans sa proposition une copie de son certificat</p>	



N°	Critères techniques obligatoires	Description de la réponse du soumissionnaire (inclure l'endroit dans la soumission)
	d'autorisation de sécurité émis par la WSIB comme preuve.	
Ressources (instructeur(s)/agent(s) de formation)		
O4	<p>Le soumissionnaire doit démontrer dans la proposition que la ou les ressources proposées ont offert au moins dix (10) formations en matière de secourisme général, de RCR et de DEA.</p> <p>A. Le soumissionnaire doit fournir, au minimum, les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none">1. le nom du client ou du ministère et les coordonnées de ces derniers;2. les dates de début et de fin de la formation;3. les détails concernant la formation donnée par l'instructeur ou les instructeurs proposés. <p>L'expérience doit avoir été acquise au cours des cinq (5) dernières années précédant la date de publication de l'invitation à soumissionner.</p>	

Pour les critères obligatoires O2 et O4, le soumissionnaire devrait inclure les renseignements additionnels suivants dans sa proposition.

Le soumissionnaire *devrait* inclure :

- une référence professionnelle pouvant témoigner de l'expérience de l'instructeur proposé.